

Acteur PRAP IBC MAC - Maintien et Actualisation des Compétences : Être Acteur de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique au sein de son établissement de l'Industrie, Bâtiment, Commerce

Selon article R4141-1 à 2,R4121-1-7-8,R4541-8 du code du travail et document de référence PRAP - INRS .

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire aura développé et consolidé les compétences pour :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement,
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues,
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement.

Participants

Les salariés ayant participé à une formation initiale ou une session MAC PRAP au cours des 24 derniers mois. Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (*sous réserve d'avis médical)

Pré-requis

A Fournir un numéro d'enregistrement FORPREV attestant de l'obtention nominative d'un certificat d'acteur PRAP dans les 24 mois précédant la formation.
Français lu et parlé conseillé.

Programme

> Accueil et présentation de la formation

- Tour de table des participants
- Recueil des attentes
- Enoncé des objectifs de la formation



> Retour d'expérience

- Retour sur les projets mis en place pour le partage de l'expérience de chaque acteur
- Relevé des points bloquants ou facilitants
- Lien fait avec la formation initiale et le programme INRS

> Actualisation des compétences

- Observer, analyser et proposer des pistes de solutions à partir d'étude de cas vécus
- Rappel et validation des principes de sécurité physique et d'économie d'efforts à travers la manutention des charges inertes et la manutention adaptée au secteur d'activité des apprenants

> Renouvellement de la certification

> Bilan de la formation

Moyens d'encadrement

Coordination de la formation : Nathalie ONNILLON, Responsable Pédagogique

Intervention : Formateur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique, certifié INRS

Moyens techniques et pédagogiques

Exposés interactifs (diaporamas, vidéos) et échanges entre participants.

Etudes de cas

Mises en situation réelle au poste de travail ou simulations

Manipulation d'objets

Ressources pédagogiques remises avant et durant la formation

Evaluation

Evaluation certificative : Selon le référentiel de l'INRS

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de compétences. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Fiche d'évaluation : Acteur PRAP » et utilisés lors de chaque formation.

Evaluation de la formation : Tour de table et questionnaire écrit

Validation de la formation

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de la formation et de compétences mentionnant le résultat des acquis est délivrée à chacun des participants :

- Le Certificat d'Acteur PRAP sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.
- Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues par le référentiel, il se verra remettre une attestation de suivi de la formation et de compétences.
- Pour que son certificat reste valide, l'Acteur PRAP doit suivre une journée de maintien et actualisation des compétences dans les 24 mois qui suivent cette formation.

Les participants sont avisés que les données nominatives les concernant, entrées dans une base de données nationale lors de l'attribution du certificat, sont conformes à la législation en vigueur en matière « d'informatique et liberté ».

Modalités de la formation

Durée de la formation

1 journée soit 7 heures

Nombre de participants

Minimum 4 participants / Maximum 10 participants

Lieu de la formation

En intra ou en inter